

# COMMUNE DE WEITBRUCH

## PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal du 7 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre à 20h00 le conseil municipal de la commune de WEITBRUCH, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> octobre 2021 s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence du maire Damien HENRION

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre de membres en exercice :</b> | <b>23</b> |
|--|-----------|

|                                     |           |
|-------------------------------------|-----------|
| <b>Nombre de membres présents :</b> | <b>18</b> |
|-------------------------------------|-----------|

Monsieur le Maire, HENRION Damien

Mesdames et Messieurs les Adjoints au Maire : SUSS Jean-Marc, STEINMETZ Brigitte, KREBS Jean-Claude, GELDREICH Angèle, PFRIMMER Jean-Marc

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :

WOLFF Germain, RIEHL Brigitte, DEBUS Bruno, KOST Véronique, SCHNEIDER Bruno, SCHNEIDER Mathieu, MERINO Esther, FAULLIMMEL Eddy, MULLER Elodie, MERCKLING Stéphanie, WERLE Sarah, KLEIN-KOBI Sébastien

|                                     |          |
|-------------------------------------|----------|
| <b>Absents excusés avec pouvoir</b> | <b>4</b> |
|-------------------------------------|----------|

M. OTTMANN Yannick donne pouvoir à Mme WERLE Sarah

M. SPITZ Philippe donne pouvoir à M. Jean-Claude KREBS

Mme ZELLER RUTTER Gaëlle donne pouvoir à Mme GELDREICH Angèle

Mme ANTON TOSTAIN Laëtitia donne pouvoir à M. KLEIN-KOBI Sébastien

|                        |          |
|------------------------|----------|
| <b>Absente excusée</b> | <b>1</b> |
|------------------------|----------|

Mme HERRMANN Murielle

|               |          |
|---------------|----------|
| <b>Absent</b> | <b>0</b> |
|---------------|----------|

**Quorum** : calcul du quorum :  $23 : 2 = 11,5$  arrondi à l'entier supérieur 12

Avec 18 membres présents, le quorum est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Marie-Thérèse WEISBECKER, Directrice Générale des Services.

Le maire accueille les conseillers municipaux et entame l'ordre du jour.

**Ordre du jour :**

1. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
2. Communication du maire et compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal
3. Intercommunalité – point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes de la Basse Zorn et autres instances
4. Nouvelles installations footballistiques – espace Strieth – avenants aux marchés publics
5. Chasse – validation de 4 nouveaux membres des lots 1 et 2
6. Patrimoine foncier – acquisition de deux parcelles dans le cadre de la préservation de la biodiversité
7. Patrimoine foncier – acquisition de quatre parcelles pour réserve foncière
8. Micro-zone d'activité – cession de terrain à la CCBZ
9. Marché public - Convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics
10. Jeunesse - Convention Territoriale Globale signée avec la CAF – approbation d'un avenant
11. Acquisition de matériel - un aérateur regarnisseur - Convention de participation financière
12. Acquisition de matériel – trois robots tondeuse
13. Eglise catholique – travaux de réparation de l'orgue
14. Acceptation d'une recette
15. Demande de subvention à la commune
16. Fonction publique – création d'un poste d'agent de maîtrise pour une promotion interne
17. Informations et questions diverses

---

**1. Adoption des procès-verbaux de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2021 a été transmis le 15 juillet 2021.

Des observations peuvent être formulées par écrit avant la séance ou oralement lors de cette dernière conformément au règlement intérieur.

Il n'y a eu ni d'observations écrites ni d'observations orales.

**Le conseil municipal,**

ADOpte à l'unanimité

le procès-verbal puis procède à sa signature.

---

**2. Communications du maire et compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal**

**2/1. Communications du maire :**

Le maire résume les réunions et actions depuis la dernière séance auxquelles lui-même ou/et un adjoint au maire a/ont participé :

- ❖ **Municipalité** : tous les mardis à partir de 19h
- ❖ **Permanence du maire et des adjoints sur RDV** : le mercredi matin une semaine sur deux en alternance maire et adjoint
- ❖ **NI Foot – réunion de chantier : tous les mardis à partir de 8h30**  
Entretien avec Albert Gemmrich : le 13 septembre
- ❖ **Commission communale / comité de pilotage**
  - Commission travaux : 7 juillet
  - Commission Environnement : 8 juillet
  - Commission Communale des Impôts Directs : 26 juillet
  - Commission Communication : 2 septembre
  - Commission Jeunesse avec l'AGF : 6 septembre
- ❖ **Ecoles**
  - Réunion de pré rentrée avec les enseignants, le personnel et les directrices du multi-accueil et du périscolaire : 1<sup>er</sup> septembre
  - Rentrée scolaire : visite des écoles : 2 septembre
- ❖ **CCAS**
  - 14 septembre
- ❖ **Divers :**
  - Festivités de la fête nationale au Millenium avec feu d'artifice : 13 juillet
  - Commémoration du 14 juillet au monument aux morts
  - Visite de la Nouvelle maison de l'enfance avec une délégation de la commune de Geispolsheim : 20 juillet
  - Réunion avec le curé Justin : 20 juillet
  - Ferme 5 rue des Bergers : 26 juillet /RDV avec l'entreprise Jung, 27 juillet, 23 et 31 août/RDV avec M. LEHR
  - Réunion avec Habitat de l'III : 28 juillet
  - Réunion avec le FCW : 28 juillet, 16 août, 9 septembre
  - Réunion avec les représentants des forains : 13 août
  - Entretien avec Mme NOE de la Poste : 18 août
  - Entretien avec deux artistes – graphiste : 7 septembre
  - Réunion avec l'APP : 23 août, 7 septembre
  - Journée des Maires à la foire européenne : 10 septembre
  - Réunion avec le Conseil presbytéral : 22 septembre
  - Conférence sur les Juste au Palais universitaire de Strasbourg : 23 septembre
  - Rencontre avec M. Vincent THIEBAUT, député : 24 septembre
  - Inauguration de l'église Saint Michel à Weyersheim : 26 septembre
- ❖ **Installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND)**  
Réunion mensuelle : 9 juillet,

## **2/2. Délégations du conseil municipal au maire - Article L2122-22 du CGCT**

#### **Alinéa 4 : Marchés publics**

|   |                         |            |
|---|-------------------------|------------|
| • Panneaux plexi protection covid /élections                    | HD Graphique et Aviso   | 715,20 €   |
| • Panneaux de signalisation                                     | Germer Trophées         | 386,46 €   |
| • Cheminement piéton / au terrain de tennis                     | Ent Jean Lefebvre       | 8.880,00 € |
| • Acquisition de 2 parasols / NME                               | Shadeforge              | 5.375,52 € |
| • Modification du raccordement électrique /5 rue des Bergers ES | SCHNEIDER               | 1.952,99 € |
| • Acquisition d'une armoire congélateur cuisine /Millenium      | Amicale SP de Blaesheim | 3.000,00 € |
| • Acquisition tribunes pour le Hall de la Gallia                | Trabet                  | 2.160,00 € |
| • Levée topologique aménagement piste hippique                  |                         |            |

#### **Alinéa 6 : contrat d'assurance et indemnisation des sinistres**

|                                  |          |            |
|----------------------------------|----------|------------|
| • Remboursement divers sinistres | Groupama | 4.524,40 € |
|----------------------------------|----------|------------|

#### **Alinéa 8 : Concessions dans les cimetières :**

Le maire a accordé une concession pour

- Une tombe simple à 80 € à KOBİ Chantal
- Une tombe double à 120 € : néant
- Une case au colombarium à 1.200 € : néant

#### **Alinéa 15 : Droit de préemption urbain**

| 6N° | Date de réception | Propriétaire  | Adresse et nature du bien n° LOT          | section        | parcelle                   | Nbre d'ares          | Acquéreur  | Renonciation au Droit de Préemption Urbain | Date d'envoi |
|-----|-------------------|---|---|----------------|----------------------------|----------------------|--|--|--------------|
| 29  | 08/07/2021        | M. Mme Denis GRASSER<br>11 rue de la Chauz<br>67500 WEITBRUCH                 | Maison et terrain<br>11 rue de la Chauz   | 1              | 54                         | 8.85                 | M. Gaëtan GRASSER<br>Mme Nancy MEYER<br>91 rue Principale<br>67500 WEITBRUCH             | OUI  | 13/07/2021   |
| 30  | 15/07/2021        | Consorts LUTZ   | Terrain<br>hameau Birkwald                | 19             | 182/111                    | 6.89                 | M. Bertrand MICHEL<br>4 quai du Bruckhof<br>67100 STRASBOURG                             | OUI  | 16/07/2021   |
| 31  | 23/07/2021        | Consorts SCHWERM  | Maison<br>26 rue de Brumath               | 13             | 131                        | 4.33                 | M. Arman MKRTOUMIAM<br>66 rue Georges Bernanos<br>67200 STRASBOURG                       | OUI  | 27/07/2021   |
| 32  | 27/07/2021        | M. Etienne HOLLENDER<br>6 rue des Bouchers<br>67720 HOERDT                    | Maison et terrain<br>29 rue des Tailleurs | 7              | 97                         | 5.43                 | M. Mme Steven HAEHNER<br>37 rue des Haies<br>67720 HOERDT                                | OUI  | 02/08/2021   |
| 33  | 30/08/2021        | AMELOGIS<br>11 rue du Marais Vert<br>67000 STRASBOURG                         | Terrain<br>« Bei den Baehlen »            | 42<br>42       | 238/89<br>241/87           | 2.05<br>3.64         | M. Mme Roland MUHL<br>9b rue de la Couronne<br>67240 BISCHWILLER                         | OUI  | 01/09/2021   |
| 34  | 10/09/2021        | AMELOGIS<br>11 rue du Marais Vert<br>67000 STRASBOURG                         | Terrain<br>« Bei den Baehlen »            | 42<br>42<br>42 | 239/89<br>242/87<br>245/85 | 1.40<br>2.81<br>2.38 | SNC CR CREATION<br>1 route de brier<br>57160 CHATEL ST GERMAIN                           | OUI  | 16/09/2021   |
| 35  | 17/09/2021        | Mme Scheherazade BENHALLOU<br>46 rue Principale<br>67500 WEITBRUCH            | Maison et terrain<br>46 rue Principale    | 4              | 127                        | 2.99                 | Mme MADENSPACHER Caroline<br>8 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny<br>67520 MARLENHEIM | OUI  | 21/09/2021   |
| 36  | 17/09/2021        | M. Kevin DOLT<br>Mme Virginie STOECKLIN<br>13 rue de Gries<br>67500 WEITBRUCH | Appartement                               | 46             | 634                        | 8.37                 | M. SUT Christophe<br>8 rue de la Légion<br>67240 KURTZENHOUSE                            | OUI  | 21/09/2021   |

**Alinéa 24 : Renouvellement de l'adhésion aux Associations** (inférieur à 1.000 €)

- Association des communes forestières Alsace 301,41 €

---

**3. Intercommunalité - point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes de la Basse Zorn (CCBZ) et autres instances**

---

Le maire énumère les réunions avec la CCBZ et les autres instances auxquelles lui-même ou/et un adjoint au maire a/ont participé :

❖ **Communauté de Communes de la Basse-Zorn :**

- Conseil communautaire : 20 septembre
- Bureau : 7 juillet, 30 août, 13 et 27 septembre
- Commission des finances : 20 septembre
- Commission d'appel d'offres : 20 et 27 septembre
- Réunion mensuelle /travaux de voirie à Weitbruch\_: 6 juillet, 7 septembre
- Divers
  - Réunion concernant le projet de territoire : 5 juillet
  - Réunion concernant la déchetterie : 4 août
  - Réunion concernant le projet d'agrandissement du siège de la CCBZ 13 septembre
  - Réunion concernant l'amélioration énergétique de la MAPAD de Hoerd : 15 septembre
  - Réunion publique / rue Rott / rue Neuve / stationnement : 15 septembre
  - Réunion concernant les travaux de voirie : 15 juillet

❖ **SMITOM**

- Bureau : 4 septembre suivi de l'inauguration des travaux de l'usine
- Comité directeur : 24 septembre

Le maire donne la parole aux délégués.

**GELDREICH Angèle**

Fait le point sur deux dossiers en cours :

- Voirie – parking rue de l'église – lotissement Hornleiss

Avec le reliquat du lotissement la CCBZ aménage un parking de 5 places et prévoit un emplacement pour la collecte des biodéchets. Les travaux sont en cours depuis le 1<sup>er</sup> octobre et vont durer 3 – 4 semaines.

- Voirie – projet d'aménagement de la rue Principale entre le rond-point de la mairie et le croisement de la rue de la Chauz

Les services techniques de la CCBZ et le maître d'œuvre ont présenté lundi dernier le projet modifié à la municipalité. En résumé :

- Un compromis a été trouvé, le nombre de parkings devant la boulangerie est de presque 6
- Pour le nombre de parkings près du monument aux morts, il faudra choisir entre deux options d'aménagement, l'ancien ou le nouveau tracé, cela reste à discuter avec la CeA.
- Ce qui coince est la réalisation de la bande cyclable que la commune souhaiterait mettre en place mais qui pose un problème de réglementation car pas nécessaire en zone 30. La consultation de la CeA s'avère nécessaire sur ce point qui est le financeur.
- Une réunion publique avec les riverains est prévue le mardi 19 octobre 2021 à 19h00 au Millenium.

KREBS Jean-Claude

Apporte quelques précisions concernant :

- La collecte des Biodéchets :

La loi rend obligatoire la collecte des biodéchets à partir de 2023 par la CCBZ puisqu'elle a la compétence.

Le point pourra être présenté lors de la prochaine réunion de la commission environnement, et notamment l'étude.

**Le maire**

Informe que lundi 11 octobre, il y aura une démonstration d'une balayeuse à Weitbruch dans le cadre de la mutualisation de la CCBZ, pour l'entretien de tout le réseau routier des 7 communes, les différentes offres sont examinées tout comme la possibilité d'un recrutement.

#### 4. Nouvelles Installations Footballistiques à l'espace Strieth - avenants aux marchés publics

Le maire expose,

Monsieur BAUSSAN ayant présenté les avenants en commission réunie avant la séance du conseil municipal lors de laquelle toutes les questions ont pu être posées au maître d'œuvre.

Comme il n'y a plus de questions, le maire soumet au vote :

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité

- D'approuver les avenants ci-dessous
- D'autoriser le maire à signer tous les documents correspondants.

| N° lot | Intitulé   | Titulaire               | Montant initial du marché HT | Montant initial du marché TTC | N° de l'avenant | Montant de l'avenant HT | Taux de l'évolution cumulé | Montant total du marché HT | Montant total du marché TTC |
|--------|--|-------------------------|------------------------------|-------------------------------|-----------------|-------------------------|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| 01     | Terrassement – voirie<br>Terrain GS<br>+Terrain GN | TRABET<br>EPSEL<br>HEGE | 1 233 443,61                 | 1 480 132,33                  | 01<br>02        | 40 578,60<br>6 912,00   | 3,85 %<br>0,56%            | 1 280 934,21               | 1 537 121,05                |
| 02     | Clôture - portail                                  | TENN<br>GLASZ           | 38.725,00                    | 46.470,00                     | 01<br>02        | 2.488,00<br>1 735,00    | 10,91%<br>4,48 %           | 42 948,00                  | 51 537,60                   |
| 04     | Gros-œuvre   | LEON                    | 520.737,11                   | 624.884,53                    | 01<br>02        | 843,88<br>12 239,95     | 2,51%<br>2,35 %            | 533 820,94                 | 640 585,13                  |
| 08     | Menuiserie extérieure aluminium                    | Rémy<br>MEDER           | 70 000,00                    | 84 000,00                     | 01              | 2 048,00                | 2,93%                      | 72 048,00                  | 86 457,60                   |
| 09     | Serrurerie   | Rémy<br>MEDER           | 156 986,00                   | 188 383,20                    | 01              | 2 905,00                | 1,85%                      | 159 891,00                 | 191 869,20                  |
| 10     | Ascenseur  | ORONA                   | 19 824,00                    | 23 788,80                     | 01              | 336,00                  | 1,69%                      | 20 160,00                  | 24 192,00                   |
| 11     | Plâtrerie isolation faux-plafonds                  | GEISTEL                 | 68 000,00                    | 81 600,00                     | 01              | 12 383,01               | 18,21%                     | 80 383,01                  | 96 459,61                   |
| 12     | Menuiserie intérieure bois                         | ANDRES                  | 59 288,40                    | 71 146,08                     | 01              | 4 992,04                | 8,42%                      | 64 280,44                  | 77 136,53                   |
| 13     | Chape carrelage                                    | DIPOL                   | 49 533,55                    | 59 440,26                     | 01              | 1 506,40                | 3,04%                      | 51 039,95                  | 61 247,94                   |
|        | TOTAL général des travaux                          |                         | 2 216 537,67                 | 2 659 845,20                  |                 | 45 057,40               | 2,04%                      |                            |                             |

PS : Les avenants en bleu ont été validés lors d'un conseil municipal précédent et ne sont pas inclus dans le total des avenants (45.057,40 €) présentés aujourd'hui.

## **5. Chasse – lots 1 et 2 – locataire : l'association de chasse Geudertheim – Weitbruch – agrément de nouveaux associés**

Le maire expose :

« L'association de chasse Geudertheim -Weitbruch » locataire des lots de chasse 1 et 2, a transmis une demande d'agrément pour quatre nouveaux associés :

M. DOSSMANN Marlot

M. MINCK François

M. OLLAND Romain

M. PAULUS Pascal

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative Communale de la Chasse, le maire propose de valider l'agrément des quatre nouveaux associés.

Après délibération, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité

De valider l'agrément des quatre nouveaux associés suivants :

M. DOSSMANN Marlot

M. MINCK François

M. OLLAND Romain

M. PAULUS Pascal

## **6. Patrimoine foncier – acquisition de deux parcelles dans le cadre de la préservation de la biodiversité**

Le maire donne la parole à Jean-Marc PFRIMMER qui expose

Deux parcelles au lieu-dit Effelderthal section 60, n° 22 et 23 d'une contenance respective de 5,45 et 7,75 ares sont en vente et il propose que la commune les achète au prix de 1.723,32 € TTC pour les consacrer à sauvegarder la biodiversité et la mise à disposition des apiculteurs du secteur.

Le conseil municipal est invité à valider l'acquisition des deux parcelles et autoriser le maire à signer l'acte administratif réaliser par la SAFER pour un montant de 300 €.

Après délibération, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité

\* D'acquérir les parcelles 22 et 23 section 60 au lieu-dit « Effelderthal » d'une contenance respective de 5,45 et 7,75 ares au prix de 1.723,32 € dont 287,22 € de TVA

\* de mandater la SAFER pour la rédaction de l'acte administratif pour un montant de 300 €

\* d'autoriser le maire à signer l'acte administratif rédiger par la SAFER

\* d'autoriser le maire à signer le bail rural avec une personne intéressée

## 7. Patrimoine foncier – acquisition de quatre parcelles pour réserve foncière

Le maire donne la parole à Jean-Marc PFRIMMER qui expose,

Le 10 septembre 2020, le conseil municipal avait décidé d'acquérir la partie des parcelles 45 à 58, section 47 incluses dans le périmètre 2AUe (la micro-zone d'activité).

Lors de cette négociation avec les propriétaires, 4 propriétaires ont manifesté leur souhait de vendre la totalité de la parcelle.

Il est proposé que la commune acquière ces parcelles au prix de 75 € /are pour une réserve foncière.

**WOLFF Germain**

demande quel est le prix du marché à l'are.

**PFRIMMER Jean-Marc**

précise que le prix du marché était entre 50 et 65 € selon la nature du sol et qu'en l'occurrence nous sommes en présence de sable, et qu'en l'espèce on est un peu au-dessus.

**Le maire**

«Là, il y a la zone artisanale juste à côté ».

**PFRIMMER Jean-Marc**

précise que la négociation pour acheter les terrains pour la zone d'activité était assez délicate.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération,

DECIDE à l'unanimité

- D'acquérir les parcelles mentionnées ci-dessous :

| SECTION      | PARCELLES | SURFACES          | PROPRIETAIRES   |
|--------------|-----------|-------------------|---|
| 47           | ..../45   | 4,24 ares e       | Mme KOST Félice née BAEHL<br>7 rue de la Forêt – WEITBRUCH            |
| 47           | .../46    | 6,28 ares         | M. et Mme REEB Jean et Marguerite<br>7 rue de Brumath- WEITBRUCH      |
| 47           | ..../49   | 4,73 ares         | Mme VOLTZENLOGEL Denise née GASS<br>16 chemin de Kurtzenhouse - GRIES |
| 47           | .../51    | 9,14 ares         | M. STEINMETZ Kilian<br>90, rue Principale – WEITBRUCH                 |
| <i>Total</i> |           | <b>24,39 ares</b> |   |

- De fixer le prix à 75 €/l'are, surface totale 24,39 ares soit 1.829,25 €
- De préciser que l'accès aux parcelles agricoles restantes sera rétabli d'une manière ou d'une autre
- De préciser que la dépense sera inscrite au budget
- De charger le maire de rédiger les actes administratifs pour ces acquisitions
- D'autoriser Monsieur Jean-Marc SUSS, Adjoint au maire, de représenter la commune dans ce dossier
- De charger le maire d'entreprendre toutes les démarches administratives et comptables correspondantes
- D'autoriser le maire à signer un bail rural pour ces parcelles

---

## **8. Micro-zone d'activité – cession de terrain à la CCBZ**

---

Le maire expose,

Le chemin rural est inclus dans le périmètre de la zone 1AUe, il y a donc lieu de céder à la CCBZ dans un premier temps, la partie du chemin inclus dans la zone 1AUe.

Après délibération, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité

- de missionner un géomètre pour la division parcellaire et numérotation du chemin rural
- de céder la partie incluse dans la zone 1AUe, la contenance définitive selon arpentage, à la CCBZ
- de préciser que le prix est de 610 € l'are
- De préciser que l'accès aux parcelles agricoles sera rétabli d'une manière ou d'une autre,
- D'autoriser le maire de signer l'acte administratif pour la cession
- D'autoriser le maire à signer tous les documents comptables et administratifs correspondants

---

## **9. Marchés publics - Convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics**

---

Le maire expose,

La présente délibération a pour objet de proposer au Conseil Municipal d'approuver la convention ci-jointe relative à l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics ».

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » ([alsacemarchespublics.eu](http://alsacemarchespublics.eu)) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012 et son utilisation a été ouverte aux collectivités alsaciennes en 2013 : elle référence en 2020 près de 500 entités utilisatrices et 20 000 entreprises.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil d'acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics posées par l'article L. 2132-2 et les annexes 7 et 8 du Code de la commande publique.

La dématérialisation des procédures constitue aujourd'hui un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l'heure actuelle, près de 500 entités utilisent la plateforme AMP à titre gratuit. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- Disposer d'un profil d'acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics en vigueur
- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des collectivités publiques et privées et optimiser les réponses aux appels d'offres
- Partager les expériences entre acheteurs

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins de la commune.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure, la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics.

L'adhésion se fait par approbation d'une convention d'une durée de deux ans à compter de sa date de notification, reconductibles. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent **à titre gratuit**. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité

- d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit
- d'approuver les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services jointes toutes deux en annexe à la présente délibération
- d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion
- d'autoriser le Maire à signer la charte d'utilisation

---

## **10. Jeunesse - Convention Territoriale Globale signé avec la CAF – approbation d'un avenant**

Le maire expose,

Le 22 décembre 2020 la Caisse d'Allocation Familiale, les communes de Hoerdt, Weyersheim, Weitbruch et la Communauté de communes de la Basse Zorn ont signé une Convention Territoriale Globale.

Pour mémoire, la Convention Globale Territoriale, vise à définir le projet stratégique global du territoire en matière de services aux familles et habitants ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Il est proposé d'autoriser le maire à signer un avenant à cette convention afin d'intégrer la commune de Gries avant la fin de l'année car son Contrat Enfance Jeunesse arrive à échéance.

Le projet d'avenant reprend les principes et termes définis dans la convention initiale, avec une mise à jour de la liste des équipements ainsi que des personnes ressources associées au pilotage de la démarche.

Après délibération, le conseil municipal

**DECIDE à l'unanimité**

D'autoriser le maire à signer l'avenant à la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocation Familiale proposé.

### **11. Acquisition de matériel - un aérateur regarnisseur - Convention de participation financière**

Le maire expose,

Les communes de Hoerdt, Kurtzenhouse, Gries et Weitbruch souhaitent acquérir un aérateur regarnisseur pour l'entretien de leurs terrains de football, qu'elles mutualiseraient.

Il est convenu que la commune de Hoerdt acquière le matériel et que les autres communes participent financièrement à son acquisition.

La clé de répartition proposée est la population de chaque commune :

|                      | Kurtzenhouse | Gries   | Hoerdt  | Weitbruch |
|----------------------|--------------|---------|---------|-----------|
| Population           | 1 064        | 2 903   | 4 492   | 2 839     |
| % de prise en charge | 9,42 %       | 25,69 % | 39,76 % | 25,13 %   |

Le prix du matériel est de 17.000 €HT et la part de la commune serait de 4.272,10 €

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la commune, d'une part, à acquérir le matériel, et, d'autre part, à autoriser la commune à participer financièrement à son acquisition suivant la clé de répartition définie préalablement et, ainsi, d'autoriser le maire à signer tout acte s'y rapportant et notamment la convention à venir portant, entre autres, sur les modalités de financement du projet, au moyen de la présente délibération.

Après délibération, **le conseil municipal**

**DECIDE à l'unanimité**

- D'AUTORISER la commune de Weitbruch à acquérir un aérateur regarnisseur
- D'AUTORISER la commune de Weitbruch à participer financièrement à son acquisition suivant la clé de répartition définie

- D'AUTORISER le maire à signer tout acte s'y rapportant, notamment la convention à venir portant, entre autres, sur les modalités de participation financière à l'achat des communes de Kurtzenhouse, Gries et Weitbruch selon la clé de répartition définie

## 12. Acquisition de matériel – trois robots tondeuses

Le maire donne la parole à Jean-Claude KREBS qui expose,

### Pourquoi acheter un robot tondeuse ?

- Une tonte en continue 24h/24h et 7j/7, de manière aléatoire quand le terrain est disponible donc
  - pas de problème de météo (pluie le jour de la tonte et avant)
  - pas de traces de tonte, c'est une coupe progressive qui empêche aussi la prolifération des mousses et produit de minuscule résidus (micro-mulching) jouant le rôle d'engrais naturel et comme il est chargé d'eau il faudra moins d'arrosage, l'herbe est dense et solidement enracinée et donc plus résistante à l'usage intensif
  - pas de risque de faire des ornières si le terrain est trop humide
  - un terrain et des abords toujours impeccables
- Le robot est moins lourd que le tracteur donc moins de décompactage à faire
- La réalisation d'une économie substantielle : 2.500 € / an par robot comparé avec l'entretien réalisé par les agents communaux (temps des agents/ machine / carburant / pièce d'usure)  
Analyse réalisée par un cabinet  
L'économie pour 3 robots est de 7.500 €/an soit sur 10 ans (durée de vie) 75.000 €,  
Ce qui induit une durée d'amortissement de 1,5 à 2,5 ans selon les modèles
- Réduit la charge de travail du service technique dans une période intense au niveau des espaces verts
- Permet de réduire l'impact environnemental (n'émettent ni fumée ni CO2) et quasiment aucune nuisance sonore

Deux offres ont été sollicitées, une de la marque HUSQVARNA et l'autre de la marque BELROBOTICS. Des visites chez des utilisateurs ont été réalisées, à BRUMATH et à SURBOURG avec des agents et des adjoints.

La première propose deux robots pour le terrain de football et un pour les abords et la deuxième propose un robot pour le terrain et un pour les abords.

Au vu de l'analyse technique et financière des deux offres qui étaient jointes à la note de synthèse et dont les éléments essentiels sont relevés, il est proposé de retenir la plus avantageuse financièrement soit HUSQVARNA guidé par GPS.

### SCHNEIDER Bruno

Précise qu'il a un robot tondeuse HUSQVARNA à titre privé depuis 4-5 ans et qu'il n'a jamais eu de soucis, qu'il le gère avec l'application sur le téléphone, que ce soit la hauteur de coupe où même l'arrêt, que la marque est très répandue en Suisse et dans les communes aux alentours, et qu'il y a que de très bons retours des utilisateurs.

### GELDREICH Angèle

Donne lecture de l'explication de vote transmise par Gaëlle ZELLER et Philippe SPITZ.

*« Nous (Gaëlle Zeller et Philippe Spitz) attirons l'ensemble du Conseil Municipal sur la mécanisation et le progrès des techniques de la robotisation. C'est un bien en soi pour*

*éviter les tâches répétitives. Ayons à l'esprit qu'en France, + de 500 000 emplois seraient déjà menacés par la robotique.*

*Nous sommes une petite commune et l'importance d'avoir des employés communaux comme lien social et participer du plein-emploi est aussi un devoir moral. Nous voterons pour, néanmoins, prenons garde à ce que nous continuions à avoir cette responsabilité sociale. »*

Après délibération, **le conseil municipal**

Vu les offres réceptionnées,

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 29 septembre 2021,

**DECIDE** à l'unanimité

- De retenir l'offre de HUSQVARNA pour l'acquisition de trois robots tondeuse PRO EPOS (GPS) et un abri pour chacun pour un montant total 13.950 € HT soit 16.740 € TTC
- D'autoriser le maire à souscrire tous les documents concernant le prêt à taux zéro pour le financement de cet investissement
- D'autoriser le maire à souscrire le contrat de maintenance « intégralcare » avec l'extension de garantie à 5 ans pour un montant total de 4.170€ HT soit 5.004 € TTC

---

### **13. Eglise catholique - travaux de réparation de l'orgue**

---

Le maire expose,

A la demande du conseil de Fabrique de l'église catholique, l'orgue « Stiehr » nécessiterait des réparations à minima pour avoir un jeu acceptable de l'instrument,  
Le montant des réparations se monte à 2.314 € HT soit 2.776,80 € TTC

Après délibération, **le conseil municipal**

**DECIDE** à l'unanimité

- De réaliser les travaux de réparation de l'orgue pour un montant de 2.776,80 € TTC

---

### **14. Acceptation d'une recette**

---

Le maire expose,

Le Football Club de Weitbruch souhaite apporter une participation financière pour l'équipement de la cuisine dans les Nouvelles Installations Footballistiques de 6.800 €.

Après délibération, **le conseil municipal**

**DECIDE** à l'unanimité

- D'accepter une recette de 6 800 € du Football Club de Weitbruch
- De charger le maire d'établir le titre de recettes

---

## **15. Finances communales – demande de subvention à la commune**

---

Le maire expose,

Par courrier du 23 septembre 2021, l'ASC GALLIA sollicite de la commune une subvention de 7.500 € pour la soutenir financièrement vu l'évolution en N3 de l'équipe 1 (saison 2021-2022).

Après délibération, **le conseil municipal**

**DECIDE** à l'unanimité

D'ACCORDER une subvention exceptionnelle de 7.500 € comme soutien pour l'évolution en N3 de l'équipe 1 pour la saison 2021-2022.

---

## **16. Fonction publique – création d'un poste d'agent de maîtrise pour une promotion interne**

---

Le maire expose,

M. Gaëtan RIEDINGER, recruté au grade d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe le 1<sup>er</sup> janvier 2021 a été reçu à l'examen professionnel d'agent de maîtrise le 30 avril 2021.

Le maire félicite l'agent pour la réussite de l'examen et propose de créer le poste d'agent de maîtrise avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour pouvoir le nommer dans le cadre de la promotion interne.

Après délibération, **le conseil municipal**

**DECIDE** à l'unanimité

- De créer le poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 qui vient remplacer le poste au grade d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe
- De modifier le tableau des emplois
- D'inscrire au budget primitif 2022 les crédits correspondants

---

## **17. Informations et questions diverses**

---

**Informations :**

**Jean-Claude KREBS**

Informe que la sortie forêt est organisée le samedi 23 octobre 2021.

Rdv à l'étang de pêche à 13h30. L'invitation parviendra sous peu.

Par ailleurs, il informe que lors de l'entretien du cimetière et notamment de l'espace du columbarium (gravillons) par le désherbage par brulage, la rangée de faux cyprès sur une quinzaine de mètres a pris feu accidentellement. Elle sera enlevée d'ici la Toussaint. Le réaménagement futur sera examiné en commission environnement.

### Brigitte STEINMETZ

Informe que lors de la réunion du CCAS du 14 septembre, le conseil d'administration avait pris la décision de ne pas organiser la fête des Séniors en présentiel mais de distribuer un colis en raison du COVID.

Depuis la situation sanitaire continue de s'améliorer de jour en jour, la paroisse protestante maintiendra peut-être la fête de l'Avent 8 jours avant et d'après les renseignements obtenus par Brigitte RIEHL, toutes les communes de la CCBZ maintiendront leurs fêtes des séniors en présentiel.

Il y aura lieu de reconsidérer cette décision lors de la prochaine réunion du CCAS le 12 octobre.

En attendant la décision du CCAS, Mme STEINMETZ demande aux conseillers municipaux de se réserver le dimanche 5 décembre 2021, sachant que le service est effectué par les membres du conseil municipal et du CCAS et leurs conjoints.

Jean-Marc SUSS et Jean-Claude KREBS précisent que la veille, il faudra également des personnes pour la préparation de la salle du Millenium.

### Le maire

Informe que le 6 octobre, il s'est rendu au 5 rue des Bergers avec M. RENNER Philippe, ingénieur génie civil, expert auprès du tribunal, le rapport de ce dernier sera transmis d'ici 10 jours et sera présenté en commission réunie. M. RENNER a conseillé de déplacer la clôture de protection vers le milieu de la chaussée au cas où un effondrement de la partie restante du premier étage s'avèrerait. La clôture a été déplacée dans la matinée.

### Le maire

« Félicite les membres de la commission travaux et surtout Jean qui a fait un super travail de finition des tables de la salle du conseil municipal ».

### Le maire

Informe les conseillers municipaux qu'une famille qui souhaite rester anonyme a retourné le bon d'achat que la commune avait transmis pour les noces d'or. Elle souhaite qu'il soit utilisé pour offrir le verre de l'amitié aux conseillers qui ont travaillé et œuvré pendant la période du covid.

Le verre de l'amitié sera servi à la fin de la séance.

Les conseillers municipaux adressent leurs remerciements à la famille.

### Dates à retenir :

| DIVERS  | Séances du conseil municipal en 2021<br>A 20 h00 |
|---|--|
| 12 octobre à 18h30 : réunion du CCAS<br>13 et 27 octobre, 17 novembre à 20 h 00 : réunion de la commission<br><i>Communication</i><br>19 octobre à 19h00 au Millenium : réunion publique avec les riverains<br>de la rue principale<br>20 octobre, 10 novembre et le 8 décembre à 19h00 : réunion de la<br>commission <i>Travaux</i><br>Samedi 23 octobre à 13h30 – rdv à l'étang de pêche : sortie forêt | 4 novembre, 10 décembre                          |

Le maire remercie tous les conseillers et clôt la séance à 21h25.

Délibération publiée et transmise en Sous-préfecture le 18 octobre 2021.



Le Maire,

Damien HENRION

